

PROCÈS-VERBAL
Séance du Conseil municipal du lundi 31 mars 2025

Convocation envoyée
Le 21/03/2025

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 9
- votants : 14

Quorum : 08

Le Conseil Municipal de la commune de Fresnoy-le-Luat (Oise), dûment convoqué le 21 mars 2025 par M. Stéphane PÉTERS, maire, s'est réuni le lundi 31 mars 2025 à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Etaient présents : M. Thomas DEFOSSEZ, Mme Muriel DUBARLE, Mme Catherine GAGEAT, M. Bruno LEROUX, Mme Mélie MALBERT, Mme Claire RAMET, M. Benjamin ROLAND, M. Jean STURMA.

Absents excusés : M. Cyril BOMONT, Mme Stéphanie CHARTIER, Mme Fabienne DOUCET, Mme Agnès GUYON, Mme Christelle MATRINGHEM, M. Jérôme MERLE.

Procurations : M. Cyril BOMONT à M. Bruno LEROUX, Mme Stéphanie CHARTIER à M. Jean STURMA, Mme Fabienne DOUCET à Mme Muriel DUBARLE, Mme Agnès GUYON à Mme Catherine GAGEAT, Mme Christelle MATRINGHEM à Mme Claire RAMET.

Secrétaire de séance : Mme Catherine GAGEAT
Président de séance : M. Stéphane PÉTERS

Rappel de l'ordre du jour.

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- Autorisation de signature pour la rétrocession de la parcelle ZP36
- Proposition de cession de la parcelle AC13 rue de la Montagne
- Vote du Compte financier Unique 2024
- Vote du Budget Primitif 2025
- Approbation des taux de la fiscalité directe 2025
- Affectation des résultats 2024 au Budget Primitif 2025
- Vote des subventions
- Fongibilité des crédits

Questions diverses :

- Organisation de la journée du 26/04/2025 « Les Jardins en fanfare »
- Cérémonie du 08 mai
- Passage du Triathlon Chantilly 08 juin 2025
- Organisation de l'Art en Chemin le 14 juin 2025
- Point sur le projet micro-crèche

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Mme Catherine GAGEAT en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Aucune remarque n'étant formulée, le président procède au vote.
Le procès-verbal de la séance du 24 février 2025 est adopté à l'unanimité.

06/2025 Rétrocession de la parcelle ZP36 Cst HERBIN

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a délibéré en 2024 afin de donner pouvoir non pas au Maire mais à son adjoint pour ensuite pouvoir donner procuration pour la signature de la rétrocession de la parcelle ZP36 à l'Étude de Me Martin THORAVAL à Saint Lô.

A ce jour la rétrocession n'est pas actée, le notaire demande une délibération donnant procuration directement à un clerc de l'étude.

Après échanges et à l'issue d'un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne pouvoir** à un clerc de l'Étude de Me Martin THORAVAL à Saint Lô pour signer les documents se rapportant à la rétrocession de la parcelle ZP36.

07/2025 Proposition de cession de la parcelle AC13 rue de la Montagne

Monsieur le Maire informe avoir rencontré les personnes intéressées pour l'achat du local situé rue de la Montagne.

Il rappelle que le local de 19m2 est enclavé sur le terrain de la parcelle AC249. Le constat est fait que sans entretien depuis longtemps, le bâtiment s'est abimé.

Après échanges, et à l'issue d'un vote à main levée, le Conseil municipal par 14 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

- Décide de mettre à prix le local pour 1 500,00€, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

08/2025 Vote du Compte Financier Unique

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Fresnoy le Luat

Vu le CFU 2024 de la commune de Fresnoy le Luat ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Jean STURMA, doyen de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	319 873,58€	456 434,17€	776 307,75€
	Recettes réalisées	73 034,18€	455 217,30€	528 261,48€
	Restes à réaliser	78 696,00€	0,00€	78 696,00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	341 436,45€	585 857,95€	927 294,40€
	Dépenses réalisées	71 630,27€	371 590,98€	443 221,25€
	Restes à réaliser	252 704,81€	0,00€	252 704,81€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	1 403,91€	83 626,32€	85 030,23€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	21 562,87€	349 141,18€	370 704,05€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	22 966,78€	432 767,50€	455 734,28€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-174 008,81€	0,00€	-174 008,81€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-151 042,03€	432 767,50€	281 725,47€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 Abstentions, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2024 de la commune de Fresnoy le Luat,
- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame Mélie MALBERT demande si depuis la mise en place de la trame noire, la facture d'électricité a baissé.

Monsieur le Maire informe qu'avec l'augmentation de 15% du coût de l'électricité, la facture annuelle est restée stable.

La mairie va préparer un point en remontant sur 3 ans de factures, il sera présenté lors de la prochaine séance.

09/2025 Vote du Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différents points du budget primitif 2025 par section et par chapitre :

Section fonctionnement	Dépenses (€)
Charges à caractère général	199 735,05
Charges de personnel	85 120,00
Versement FNGIR	36 745,00
Autres charges de gestion (indemnités, SIVOS)	111 260,00
Charges financières intérêts d'emprunts	600,00
Charges exceptionnelles	830,00
Amortissement réseau assainissement	24 788,79
Virement à la section d'investissement	81 008,92
Total	540 087,76

Section fonctionnement	Recettes (€)
Résultat d'exploitation reporté	281 725 ,47
Vente de produits, prestations de services	0,00
Impôts et taxes	311 823,00
Dotations	74 800,00
FCTVA	0,00
Revenus des immeubles	21 600,00
Amortissement subventions d'équipement	0,00
Total	689 948,47

Section investissement	Dépenses (€)
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
Emprunts	27 270,00
Autres organismes EPFLO	60 787,25
Frais d'études	0,00
Mobilier équipement salle communale	4 000,00
Réseau d'eau (caniveaux)	10 000,00
Installation prise forain	3 321,43
Matériel, outillage	0,00
Création d'un parc de stationnement	66 078,91
Création d'un nouvel abris bus	8 010,46
Extension du réseau éclairage public	38 839,87
Opération vidéoprotection	144 464,60
Amortissement subventions d'équipement	0,00
Opération patrimoniale	202 624,17
Total	565 396,69

Section investissement	Recettes (€)
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	22 966,78
Taxe d'aménagement	4 270,00
1068 excédents de fonctionnement capitalisé	151 042,03
FCTVA	0,00
Subvention Départementale vidéoprotection	51 230,00
Subvention Régionale vidéoprotection	27 466,00
Amortissement réseau assainissement	24 788,79
Opération patrimoniale	202 624,17
Virement de la section d'exploitation	81 008,92
Total	565 396,69

Après échanges, et à l'issue d'un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 de la commune de Fresnoy le Luat.

10/2025 Vote des taux des taxes directes locales pour l'exercice 2025

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition pour 2025 et de les porter à :

Taxes	Taux votés 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	35,87 %
Taxe foncière non bâti (TFNB)	38,94 %
Taxe d'habitation (TH)	18,03 %

Après échange, et à l'issue d'un vote à main levée,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les taux proposés pour l'exercice 2025.

11/2025 Affectation du résultat

Le Conseil municipal après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 qui présente :

- Un excédent de fonctionnement d'un montant de **432 767,50€**
- Un excédent d'investissement d'un montant de **22 966,78€**

Constatant le montant des restes à réaliser de la section d'investissement :

- En dépense pour un montant de **252 704,81€**
- En recette pour un montant de **78 686,00€**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote à main levée, par 14 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 Abstention,

- Décide d'affecter, sur proposition du maire, au budget 2025 :
 - Un report cumulé en section de fonctionnement (c/R002) de **281 725,47 €**
 - Un excédent de fonctionnement capitalisé (1068) de **151 042,03€**
 - Un report cumulé en section d'investissement (c/R001) de **22 966,78 €**

12/2025 Vote des Subventions 2025 aux Associations

Monsieur le Maire rappelle les aides financières versées en 2024 et propose d'attribuer en 2025 les subvention suivantes :

- Ranch de la Vallée du Puits : **300,00€**
- Radio Valois Multien **25,00€**
- MJC Maison pour tous de Feigneux **1 200,00€**

Après échanges, et à l'issue d'un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les montants des subventions proposées,
- Inscrit ses montants au budgets 2025.

Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes sur l'instruction budgétaire et comptable M57 appliquée par la Commune depuis le 1^{er} janvier 2023 :

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires et plus de souplesse budgétaire.

Ainsi, une faculté est donnée au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée, au plus proche conseil suivant cette décision.

Après échanges, et à l'issue d'un vote à main levée, le Conseil Municipal, par, 14 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention, décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder sur chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,

- **D'appliquer** le principe de fongibilité des crédits sur le budget expérimentant la M57, à savoir le budget de la Commune.

Questions diverses :

Organisation de la journée du 26/04/2025 « Les Jardins en fanfare »

La journée va se dérouler en deux temps, le matin : 4 balades sont proposées, le flyer a été distribué et les inscriptions sont en cours, le midi pique-nique, l'après-midi : brocante et troc de plantes, spectacles, animations, expositions, soupe et fanfare.

La réunion sécurité a eu lieu et le plan des emplacements est réalisé. Les élus proposent de modifier l'emplacement des véhicules bélier.

Un arrêté de restriction de circulation sera pris.

Prévoir la déviation à la Montagne et une communication pour les communes de Rosières et Baron.

Des flyers vont être distribués chez les commerçants.

Madame Marieck STURMA réalise le message sur les bâches affichées le long de la RN1324 et de la RD100.

Pour la mise en place de cette journée les élu(e)s Mmes Mélie MALBERT, Muriel DUBARLE et M. le Maire seront présents.

Madame Mélie MALBERT propose de faire un appel aux bras sur notre site Facebook.

Cérémonie du 08 mai

Elle aura lieu jeudi 08 mai 2025 à 11h devant la mairie.

Madame Mélie MALBERT prépare le flyer qui sera distribué.

Passage du Triathlon Chantilly 08 juin 2025

Le dimanche 08 juin 2025 de 1h à 15h les courses du triathlon de Chantilly traverseront la commune.

L'Association est à la recherche de bénévoles, la commune va faire un post pour communiquer sur ce point.

Une réunion sur l'organisation se tiendra à la sous-préfecture de Senlis le 03 avril prochain.

Organisation de l'Art en Chemin le 14 juin 2025

Le concours photo sur le thème « Source(s) et Ressources » est lancé.

L'inauguration aura lieu le samedi 14 juin 2025 à 15h dans la cour de la ferme de M. Benjamin ROLAND. Les photos y seront exposées.

Point sur le projet micro-crèche

La prochaine réunion se tiendra en mairie vendredi 11 avril 2025 à 14h.

La mairie transmet au élu le mail de convocation.

Autres points :

M. Benjamin ROLAND informe que le conteneur à verre est plein à Fresnoy le Luat.

La mairie va faire la demande de vidange auprès de la CCPV.

Monsieur Jean STURMA propose d'ajouter au plan de la commune un point GPS indiquant la position de chaque conteneur.

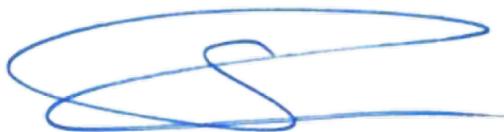
L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22h26.

Le prochain Conseil municipal est fixé au lundi 26 mai 2025.

Fait et délibéré le lundi 31 mars 2025.

Délibération n° 06 à 13/2025

Le Maire,
M. Stéphane PÉTERS



Le secrétaire de séance,
Mme Catherine GAGEAT